COMMUNE DE BOMPAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 14 Février 2025

Membres en exercice: 29

Présents: Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Dominique TEXTORIS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Marie DARNER, Arnaud TREMOUILLE, Jean-Francis FRANCHET, Carole COLMENERO, Pierre TILLOIS, Christophe MONELLS, Caroline LANGLAIS, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE

Absents excusés: Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à M.Gilles GUILLAUME, M. Jérôme CATHALA ayant donné procuration à M. Bernard MARY, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE, Mme Claude CAMPS ayant donné procuration à Mme Colette GONZALVES M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, M. Bernard CONSTANS ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet: 2025/02/03 - Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération N° 2024-06-22 du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2024 fixant le dernier tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le besoin de création d'emplois nécessaires afin de procéder à la nomination des agents promus à l'avancement de grade 2025,

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser la création des postes selon le tableau suivant :

CATEGORIE	GRADES OU EMPLOIS	MOUVEMENT	Emplois AUTORISES	Emplois POURVUS	Temps travai
	EMPLOIS FONCTIONNELS				
Α	Directeur Général des Services		1	1	100%
A	Directeur Général Adjoint des Services				
	TOTAL (1)		1_	1	
	FILIERE ADMINISTRATIVE				
Α	Attaché Principal		0	0	
Α	Attaché		1	0	
В	Rédacteur Principal de 1ère classe		1	1	100%
В	Rédacteur Principal de 2ème classe		1	0	100%
В	Rédacteur		2	1	100%
С	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	+1	3	2	100%
С	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe		1	0	TNC
С	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	+1	7	6	100%
С	Adjoint Administratif		7	6	100%
С	Adjoint Administratif		1	0	TNC
	TOTAL (2)	+2	24	16	
	FILIERE TECHNIQUE				
Α	Ingénieur		1	0	100%
В	Technicien Principal de 1ère classe		1	1	100%
В	Technicien Principal de 2ème classe		0	0	
В	Technicien		0	0	
С	Agent de Maîtrise Principal		4	4	100%
c	Agent de Maîtrise		1	1	100%
c	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	+1	6	5	100%
c	Adjoint Technique Principal de 2ème classe		29	20	100%
C	Adjoint technique Principal de 2ème classe	-	4	3	TNC
c	Adjoint Technique	1	10	6	100%
С	Adjoint Technique	+	4	0	TNC
	TOTAL (3)	+1	60	40	1110
	FILIERE ANIMATION				
			1	1	100%
В	Animateur Principal de 1ère classe		-		100%
В	Animateur Principal de 2ème classe		4	1	100%
С	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe			3	100%
С	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	<u> </u>	1	0	TNC
С	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe		0	0	INC
С	Adjoint d'Animation de 1ère classe				TNC
c	Adjoint d'Animation		3	0	_
	Adjoint d'Animation		6	6	100%
	TOTAL (4)		19	0	-
	FILIERE SOCIALE				4000/
С	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 1ère classe		2	0	100%
С	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 2ème classe	-	6	6	100%
С	Agent spécialisé ppi des écoles maternelles de 2ème classe		0	0	TNC 100%
c	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe		0	0	100%
	TOTAL (5)		8	6	
	FILIERE POLICE MUNICIPALE				4884
В	Chef de service		1	0	100%
С	Brigadier Chef Principal		5	4	100%
	TOTAL (6)		6	4	
	FILIERE MEDICO-SOCIALE			100	
В	Technicien Paramédical de classe normale		1	1	TNC
	TOTAL (7)		1	1	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** les tableaux des effectifs pour la commune comprenant les ouvertures postes telles que proposées dans le tableau présenté ci-avant.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)

Fait à Bompas, le 21 Février 2025

PUBLIÉ LE. 2 1 FEV. 2025

Laurence AUSINA 30